

## Immigration - Permis de Séjour

La France étant membre de l'union Européenne, et avant la mise en œuvre du Brexit, les visas et les permis de séjour ne sont pas requis afin de vivre au Royaume-Uni.

Rester bien informés de l'évolution des négociations du Brexit et prenez des informations de sources différentes (<http://francobritishchamber.com/brexit-hub/>).

Pour la plupart des nationaux des pays n'étant pas membre d'un pays de l'Union européenne, un visa est souvent requis. Il existe 3 types de visa :

- pour créer une entreprise
- visiteur (moins de 6 mois)
- étudiant.

Plus de détails sur le site : <https://www.gov.uk/check-uk-visa>

Pour un permis de travail, il faudra posséder au moins l'un des paramètres suivants :

- l'équivalent d'un *degree* britannique
- une qualification relative à l'emploi en question, équivalent à 2 années d'études supérieures
- une qualification équivalente à 2 années d'études supérieures+ un an d'expérience
- au moins trois ans d'expérience utilisant des compétences d'au moins du niveau d'un Baccalauréat professionnel.

Le Royaume-Uni n'accorde pas de permis de travail pour les travailleurs non qualifiés.

Plus de détails sur le site : <https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/work-visas> .